2042 RICI
cerfa
N°15637*06

DÉCLARATION REVENUS 2021

RÉDUCTIONS D'IMPÔT CRÉDITS D'IMPÔT

21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Nom
Prénom
Adresse

		DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERS. À CHARGE
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés *sauf option frais réels*	7AC		7AE		7AG	

Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études		COLLÈGE		LYCÉE		ENS. SUPÉRIEUR
Enfants à charge	7EA		7EC		7EF	
Enfants à charge en résidence alternée	7EB		7ED		7EG	

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans *nés à compter du 1.1.2015*		1ER ENFANT		2E ENFANT		3E ENFANT
Enfants à charge	7GA		7GB		7GC	
Enfants à charge en résidence alternée	7GE		7GF		7GG	

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap	7GZ	

		1RE PERSONNE		2E PERSONNE
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes	7CD		7CE	

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale *Offres de prêt émises avant le 1.1.2011*

Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011 *Intérêts payés en 2021 au titre de l'une des sept premières annuités*	7VX	

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale

Équipements spécialement conçus pour l'accessibilité des logements aux personnes âgées ou handicapées	7WJ	
Équipements permettant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap	7WI	
Travaux de prévention des risques technologiques et diagnostic préalable	7WL	

Prestations compensatoires

Sommes versées en 2021	7WN	
Sommes totales décidées par jugement en 2021 ou capital reconstitué	7WO	
Capital fixé en substitution de rente	7WM	
Report des sommes décidées en 2020	7WP	

Premier abonnement à la presse d'information politique et générale *versements effectués du 9.5 au 31.12.2021*	7PA	
Loyers abandonnés à une entreprise *abandon du loyer du mois de novembre 2020 consenti en 2021*	7LS	

Dons

Dons et cotisations versés aux partis politiques	7UH	
Dons versés à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen autre que la France :		
– dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté *(maximum 1 000 €)*	7VA	
– dons versés à d'autres organismes d'intérêt général	7VC	

Report de l'excédent de dons des années antérieures

2016		2017		2018		2019		2020	
7XS		7XT		7XU		7XW		7XY	

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À Le

Système de charge pour véhicules électriques

– dans l'habitation principale : 1er système 7ZQ ..... 2nd système 7ZR

– dans la résidence secondaire : 1er système 7ZS ..... 2nd système 7ZT

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES DANS LEUR HABITATION PRINCIPALE : DÉPENSES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAYÉES EN 2021 POUR LESQUELLES UN DEVIS A ÉTÉ ACCEPTÉ ET UN ACOMPTE VERSÉ EN 2019 OU EN 2020

Le crédit d'impôt est réservé aux foyers disposant de revenus intermédiaires sauf exceptions (voir page 3)

		TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE LOGEMENT INDIVIDUEL (EN IMMEUBLE COLLECTIF OU MAISON INDIVIDUELLE)		TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES PARTIES COMMUNES (EN IMMEUBLE COLLECTIF)	
Isolation thermique					
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...) venant en remplacement de simples vitrages :					
– nombre de fenêtres ou portes-fenêtres	7AK				
– total des dépenses	7AL				
Matériaux d'isolation thermique des murs par l'intérieur, des toitures et plafonds de combles :					
– nombre de m²	7AM		7CC		
– quote-part correspondant au logement *en pourcentage**	7CG			%	
– montant de la dépense à votre charge	7AN		7CK		
Matériaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et des toitures-terrasses :					
– nombre de m²	7AO		7CN		
– quote-part correspondant au logement *en pourcentage**	7CU			%	
– montant de la dépense à votre charge	7AQ		7DA		
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique					
Chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses	7BR		7DD		
Chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses	7BV		7DF		
Systèmes solaires combinés	7BX				
Chauffe-eaux solaires individuels	7BY				
Poêles à granulés et cuisinières à granulés	7EH				
Poêles à bûches et cuisinières à bûches	7EM				
Foyers fermés et inserts à bûches ou granulés	7AW				
Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	7EQ				
Équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique			7DH		
Pompes à chaleur autres que air/air					
Pompes à chaleur géothermiques	7ER		7DK		
Pompes à chaleur air/eau	7EU		7DM		
Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	7EV		7DN		
Autres dépenses					
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid et droits ou frais y afférents	7EW		7DU		
Système de charge pour véhicules électriques	7EX		7DV		
Audit énergétique	7FC		7GP		
Dépose de cuve à fioul	7FD		7GT		
Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux	7FE		7GV		
Équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires dans les départements d'outre-mer :					
– nombre de m²	7FA		7DX		
– quote-part correspondant au logement *en pourcentage**	7GI			%	
– montant de la dépense à votre charge	7FB		7GK		
Bouquet de travaux pour une maison individuelle :					
– nombre de m² de surface habitable	7FZ				
– montant de la dépense	7GH				

** (nombre de tantièmes correspondant au logement / nombre total de tantièmes de la copropriété) × 100*

Pourcentage arrondi à l'unité la plus proche

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est attribué aux propriétaires qui réalisent des travaux dans leur habitation principale achevée depuis plus de deux ans. Les dépenses peuvent être réalisées dans un logement individuel (logement situé dans un immeuble collectif ou maison individuelle). Elles peuvent également concerner les parties communes d'un immeuble collectif. Le montant à déclarer est le montant des dépenses que vous avez effectivement payé.

Condition de ressources

Le crédit d'impôt est réservé aux foyers qui disposent de revenus intermédiaires.
Par exception, les dépenses d'isolation des parois opaques ouvrent droit au crédit d'impôt pour les foyers ayant des revenus supérieurs aux revenus intermédiaires et les dépenses d'acquisition de systèmes de charge pour véhicules électriques ouvrent droit au crédit d'impôt sans condition de revenus.

Les revenus intermédiaires sont compris entre un seuil et un plafond indiqués ci-après. Le revenu retenu est le revenu fiscal de référence de l'année 2019 ou si cela est plus favorable, celui de l'année 2020.

Le nombre de personnes composant le foyer et le nombre de parts de quotient familial sont ceux retenus pour l'imposition des revenus de l'année 2021.

Seuil de revenus

Nombre de personnes composant le foyer	Île de France*	Autres régions
1	25 068€	19 074€
2	36 792€	27 896€
3	44 188€	33 547€
4	51 597€	39 192€
5	59 026€	44 860€
Par personne en plus	+ 7 422€	+ 5 651€
** Départements 75, 91, 92, 93, 94, 95, 77, 78*		

Plafond de revenus

Nombre de parts de quotient familial	Toutes régions
1	27 706€
1,5	35 915€
2	44 124€
2,5	50 281€
3	56 438€
3,5	62 595€
4	68 752€
Par demi-part en plus	+ 6 157€

Dépenses éligibles

Les matériaux et équipements éligibles doivent respecter des critères de performance énergétique. La plupart des dépenses ouvrent droit au crédit d'impôt à condition que l'entreprise qui effectue les travaux soit titulaire de la qualification RGE pour la catégorie de travaux qu'elle réalise.

Calcul du crédit d'impôt

Le CITE est attribué sous la forme d'un montant forfaitaire par type de dépenses. Le coût des équipements et matériaux et de la pose est retenu.
Par catégorie de dépense, le montant du crédit d'impôt ne peut excéder 75 % de la dépense.

Au lieu du crédit d'impôt par catégorie de dépenses, les propriétaires de maisons individuelles peuvent bénéficier du CITE au titre des dépenses de rénovation globale permettant de limiter à 150 kwh/m² la consommation énergétique de leur logement supérieure à 331 kwh/m² avant travaux.

Le CITE est attribué dans la limite d'un plafond pluriannuel de crédit d'impôt (qui s'applique sur les années 2016 à 2020) :
– 2 400 € pour une personne seule ;
– 4 800 € pour un couple soumis à une imposition commune ;
– majoration de 120 € par personne à charge (divisée par deux pour un enfant en garde alternée).

Montant du crédit d'impôt

NATURE DE LA DÉPENSE	LOGEMENT INDIVIDUEL (EN IMMEUBLE COLLECTIF OU MAISON INDIVIDUELLE) : CRÉDIT D'IMPÔT		PARTIES COMMUNES (EN IMMEUBLE COLLECTIF) : CRÉDIT D'IMPÔT	
	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées venant en remplacement de simple vitrage	40€/équipt			
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques :				
– isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables	15€/m²	10€/m²	(15 € × q)/m²	(10€ × q)/m²
– isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur et des toitures–terrasses	50€/m²	25€/m²	(50 € × q)/m²	(25€ × q)/m²
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique :				
– chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses	4 000€		1 000€/logt	
– chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses	3 000€		1 000€/logt	
– systèmes solaires combinés	3 000€			
– chauffe–eaux solaires individuels	2 000€			
– poêles à granulés et cuisinières à granulés	1 500€			
– poêles à bûches et cuisinières à bûches	1 000€			
– foyers fermés et inserts à bûches ou à granulés	600€			
– équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	1 000€			
– équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire seule fonctionnant à l'énergie solaire thermique			350€/logt	
Pompes à chaleur, autres que air/air :				
– pompes à chaleur géothermiques	4 000€		1 000€/logt	
– pompes à chaleur air/eau	2 000€		1 000€/logt	
– pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	400€		150€/logt	
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid et droits et frais de raccordement	400€		150€/logt	
Système de charge pour véhicule électrique	300€	300€	300€	300€
Audit énergétique	300€		150€/logt	
Dépose de cuve à fioul	400€		150€/logt	
Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux	2 000€		1 000€/logt	
Équipements de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires dans les DOM	15€/m²		(15€ × q)/m²	
Bouquet de travaux pour une maison individuelle (par m² de surface habitable)	150€/m²			

q représente la quote–part correspondant au logement

2042-RICI Impression : PARAGON 2021TIR199 115521

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS LOCATIFS PINEL

RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

Investissements réalisés et achevés en 2021 ou réalisés antérieurement si achevés en 2021

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés en 2018
- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QR ..... 9 ans 7QS
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QT ..... 9 ans 7QU

Investissements réalisés en 2019
- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QW ..... 9 ans 7QX
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QY ..... 9 ans 7QQ

Investissements réalisés en 2020
- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QA ..... 9 ans 7QB
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QC ..... 9 ans 7QD

Investissements réalisés en 2021
- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QI ..... 9 ans 7QJ
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QK ..... 9 ans 7QL

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019 lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France ..... 7QH COCHEZ ☐

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014
- en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7BI
- outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7DI

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015
- en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7CZ
- outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7EZ

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016
- en métropole :
  - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7QZ
  - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RZ
- outre-mer :
  - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7SZ
  - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7TZ

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017
- en métropole :
  - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RA
  - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RB
- outre-mer :
  - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RC
  - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RD

Investissements réalisés et achevés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018
- en métropole :
  - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RE
  - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RF
- outre-mer :
  - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RG
  - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RH

Investissements réalisés et achevés en 2019 ou réalisés antérieurement si achevés en 2019

– en métropole :
  • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JM
  • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7KM
– outre-mer :
  • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7LM
  • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7MM

Investissements réalisés et achevés en 2020 ou réalisés antérieurement si achevés en 2020

– en métropole :
  • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JN
  • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JO
– outre-mer :
  • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JP
  • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JQ

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019 lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France ..... 7QH COCHEZ ☐

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2021

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

– en métropole, après engagement de location initial de 6 ans 7RR
– outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans 7RS

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

– en métropole, après engagement de location initial de 6 ans 7RX
– outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans 7RY

Reports concernant la première prorogation de l'année 2020

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

– en métropole, après engagement de location initial de 6 ans 7SX
– outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans 7SY

INVESTISSEMENTS LOCATIFS DENORMANDIE ANCIEN

Investissements pour lesquels l'achèvement des travaux *(ou l'acquisition, pour un logement acquis après transformation ou amélioration)* **est intervenu en 2021**

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés en 2019
– en métropole avec engagement de location de : ..... 6 ans 7NA ☐ ..... 9 ans 7NB ☐
– outre-mer avec engagement de location de : ..... 6 ans 7NC ☐ ..... 9 ans 7ND ☐

Investissements réalisés en 2020
– en métropole avec engagement de location de : ..... 6 ans 7NE ☐ ..... 9 ans 7NF ☐
– outre-mer avec engagement de location de : ..... 6 ans 7NG ☐ ..... 9 ans 7NH ☐

Investissements réalisés en 2021
– en métropole avec engagement de location de : ..... 6 ans 7NI ☐ ..... 9 ans 7NJ ☐
– outre-mer avec engagement de location de : ..... 6 ans 7NK ☐ ..... 9 ans 7NL ☐

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Denormandie lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France ..... 7QF COCHEZ ☐

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements achevés en 2019
– en métropole :
  • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JA
  • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JB
– outre-mer :
  • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JC
  • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JD

Investissements achevés en 2020
– en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JR
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JS
– outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JT
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JU

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Denormandie lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France ..... 7QF COCHEZ

INVESTISSEMENTS LOCATIFS DUFLOT

Reports concernant les investissements des années antérieures en métropole et outre-mer

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en :

2013 7FI | 2014 7FK | 2015 7FR | 2016 7FV | 2017 7FW | 2018 7FX

INVESTISSEMENTS LOCATIFS SCELLIER

RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

Reports concernant les investissements des années antérieures

Investissements achevés en 2017 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

– Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 ..... 7RT
– Investissements réalisés en 2011 ..... 7RU

Investissements achevés en 2017 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna : reportez 1/5 de la réduction d'impôt

– Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 ..... 7RV
– Investissements réalisés en 2011 ..... 7RW

Investissements achevés en 2014, 2015 et 2016 : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

	2014	2015	2016
– Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	7YM	7YT	7WT
– Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	7YN	7YU	7WU
– Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	7YO	7YV	7WV
– Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM	7YP	7YW	7WW

Investissements achevés en 2013 : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

– Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YB
– Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YD
– Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YF
– Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole et dans les DOM-COM 7YH

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.
Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

– Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015 ; réalisés en 2010 avec promesse d'achat avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2015 7LK | 2016 7LQ | 2017 7LA | 2018 7MS | 2019 7MO | 2020 7MA

– Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2015 7LL | 2016 7LR | 2017 7LB | 2018 7MT | 2019 7MP | 2020 7MB

– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2015 7LO | 2016 7LU | 2017 7LC | 2018 7MU | 2019 7MQ | 2020 7MC

– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2017 ; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 et achevés de 2013 à 2017
report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2015 7LP | 2016 7LV | 2017 7LY | 2018 7MV | 2019 7MR | 2020 7MD

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2021

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

Investissements achevés en 2011

– Investissements réalisés 2011 :
Engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2011 7ZC | ..... en 2010 7ZD
Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :
investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2011 7ZE | ... du 1.4 au 31.12.2011 7ZF
– Investissements réalisés en 2010 ..... 7ZG
– Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 ..... 7ZH
– Investissements réalisés en 2009 ..... 7ZN

Investissements achevés en 2012

– Investissements réalisés 2012 :
Engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2012 7SD | ..... en 2011 7SE
Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :
investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2012 7SF | .. du 1.4 au 31.12.2012 7SG
– Investissements réalisés en 2011
Engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2011 7SH | ..... en 2010 7SI
Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :
investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2011 7SJ | .. du 1.4 au 31.12.2011 7SK
– Investissements réalisés en 2010 ..... 7SL
– Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 ..... 7SQ
– Investissements réalisés en 2009 ..... 7SR

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements achevés en 2015

– Investissements réalisés en 2011 :
Engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2011 7IR | ..... en 2010 7IS
Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :
investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2011 7IT | ... du 1.4 au 31.12.2011 7IU
– Investissements réalisés en 2012 :
Engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2012 7IV | ..... en 2011 7IW
Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :
investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2012 7IX | ... du 1.4 au 31.12.2012 7IY
– Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 ..... 7IZ

Investissements achevés en 2016

– Investissements réalisés en 2011 :
Engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2011 7IA | ..... en 2010 7IB
Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :
investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2011 7IC | ... du 1.4 au 31.12.2011 7IE
– Investissements réalisés en 2012 :
Engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2012 7IF | ..... en 2011 7IG
Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :
investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2012 7IH | ... du 1.4 au 31.12.2012 7IO
– Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 ..... 7IP

Reports concernant la première prorogation des années 2019 et 2020

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Prorogation en 2019

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

– Investissements réalisés et achevés en 2009 ..... 7NO
– Investissements achevés en 2010
  • investissements réalisés 2010 ..... 7NP
  • investissements réalisés 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009 ..... 7NQ

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

– Investissements achevés en 2013
  • investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ..... 7NR
  • investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 ..... 7NS
  • investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 ..... 7NT
– Investissements achevés en 2014
  • investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ..... 7NU
  • investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 ..... 7NV
  • investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 ..... 7NW

Prorogation en 2020

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

– Investissements achevés en 2010
  • investissements réalisés en 2010 ..... 7XA
  • investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009 ..... 7XB
– Investissements achevés en 2011
  • investissements réalisés en 2011 ..... 7YS
  • investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et investissements réalisés en 2010 ..... 7XC
  • investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009 ..... 7XL

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

– Investissements achevés en 2014
  • investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ..... 7XM
  • investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 ..... 7XN
  • investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 ..... 7YA
– Investissements achevés en 2015
  • investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ..... 7YC
  • investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 ..... 7YG
  • investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 ..... 7YR

Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

– Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2009, 2010 ou 2011 ; réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et achevés en 2010 ou 2011
  report du solde de réduction d'impôt de l'année :
  2018 7YI ..... 2019 7ZI 2020 7UU
– Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2015 ; réalisés en 2010 et achevés en 2010 ou 2011
  report du solde de réduction d'impôt de l'année :
  2016 7ZP ..... 2017 7XP ..... 2018 7YJ 2019 7ZJ
  2020 7UV
– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2015 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2015
  report du solde de réduction d'impôt de l'année :
  2016 7ZO ..... 2017 7XO ..... 2018 7YK 2019 7ZK
  2020 7UW
– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2015 ; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 et achevés en 2013, 2014 ou 2015
  report du solde de réduction d'impôt de l'année :
  2017 7XQ ..... 2018 7YL ..... 2019 7ZL 2020 7UX

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2021 *après une première prorogation en 2018*

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt au titre de la deuxième prorogation. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

Investissements réalisés et achevés en 2009 ..... 7IQ

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements achevés en 2012

– Investissements réalisés en 2011 :
- engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2011 7JE ..... en 2010 7JF
- logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 : investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2011 7JG ..... du 1.4 au 31.12.2011 7JH

– Investissements réalisés en 2012 :
- engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2012 7JI ..... en 2011 7JJ
- logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 : investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2012 7JK ..... du 1.4 au 31.12.2012 7JL

Investissements achevés en 2013

– Investissements réalisés en 2011 :
- engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2011 7LD ..... en 2010 7LE
- logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 : investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2011 7LF ..... du 1.4 au 31.12.2011 7LN

– Investissements réalisés en 2012 :
- engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2012 7LT ..... en 2011 7LX
- logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 : investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2012 7LZ ..... du 1.4 au 31.12.2012 7MG

Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 ..... 7MH

Reports concernant la seconde prorogation des années 2019 et 2020

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Prorogation en 2019

Investissements achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ..... 7KB

Investissements réalisés en 2011 ..... 7KA

Prorogation en 2020

Investissements achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ..... 7HA

Investissements réalisés en 2011 ..... 7HJ

Investissements achevés en 2012 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ..... 7HK

Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 ..... 7HN

Investissements réalisés en 2012 ..... 7HY

Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

– Investissements réalisés en 2011 et achevés en 2011 ou 2012
report du solde de réduction d'impôt de l'année : ..... 2019 7KC 2020 7PC

– Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011 ou 2012
report du solde de réduction d'impôt de l'année : ..... 2019 7KD 2020 7PD

– Investissements réalisés en 2012 et achevés en 2012
report du solde de réduction d'impôt de l'année 2020 ..... 7PE

INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE CENSI-BOUVARD

Investissements réalisés et achevés en 2021 ou réalisés antérieurement si achevés en 2021

Engagement de location à souscrire la première année au titre de laquelle la réduction d'impôt est demandée

Engagement de location en meublé à l'exploitant pendant une durée de 9 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail : ..... | | | | | | | | |

cochez la case ..... 7II COCHEZ

Adresse du logement ; nom de l'établissement dans lequel se situe le logement :

Type d'établissement :

– résidence pour personnes âgées ou handicapées ..... 7IK COCHEZ

– résidence pour étudiants ..... 7IL COCHEZ

Date d'achèvement du logement *pour les logements acquis en l'état futur d'achèvement*

ou date d'achèvement des travaux *pour les logements achevés depuis au moins quinze ans acquis en vue de leur réhabilitation* ..... | | | 2021

Investissements réalisés en :

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
7OV		7OW		7OX		7OY		7PZ		7MZ		7MW	

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Reportez 1/9 de la réduction d'impôt.

Investissements achevés en 2020, réalisés de 2014 à 2020 ..... 7SM

Investissements achevés en 2019, réalisés de 2013 à 2019 ..... 7SP

Investissements achevés en 2018 :

réalisés de 2013 à 2018 7SN ..... réalisés en 2012 7SO

Investissements achevés en 2017 :

réalisés de 2013 à 2017 7SA ..... réalisés en 2012 7SB ..... réalisés en 2011 7SC

Investissements achevés en :	2013		2014		2015		2016	
– réalisés de 2013 à 2016	7OA		7OF		7OK		7OP	
– réalisés en 2012 ou réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012	7OB		7OG		7OL		7OQ	
– réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011	7OC		7OH		7OM		7OR	
– réalisés en 2010 ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010	7OD		7OI		7ON		7OS	
– réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009	7OE		7OJ		7OO		7OT	

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

– Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015 ; réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016.
report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 7PK ..... 2016 7PP ..... 2017 7PU ..... 2018 7HO ..... 2019 7HT 2020 7HD

– Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016.
report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 7PL ..... 2016 7PQ ..... 2017 7PV ..... 2018 7HP ..... 2019 7HU 2020 7HE

– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016.
report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 7PM ..... 2016 7PR ..... 2017 7PW ..... 2018 7HQ ..... 2019 7HV 2020 7HF

– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2018 ; réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012 et achevés de 2013 à 2016.
report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 7PN ..... 2016 7PS ..... 2017 7PX ..... 2018 7HR ..... 2019 7HW 2020 7HG

– Investissements réalisés et achevés de 2013 à 2020. Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 7PO ..... 2016 7PT ..... 2017 7PY ..... 2018 7HS ..... 2019 7HX 2020 7HH

TRAVAUX DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE MALRAUX

Dépenses payées en 2021

Demande de permis de construire ou déclaration de travaux déposée à compter du 1.1.2017 :

– dans un site patrimonial remarquable couvert par un PSMV approuvé, dans un quartier ancien dégradé ou dans un quartier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 7TX

– dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé 7TY

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée faute d'un montant suffisant d'impôt sur le revenu.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année : ..... 2018 7KY ... 2019 7KX ... 2020 7KW

AUTRES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Travaux de réhabilitation des résidences de tourisme 7XX

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location *Report de la fiche 2041 GR*

Dépenses de travaux et de diagnostic préalable 7WR

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques 7NZ

Souscription au capital de SOFICA ..... 30 % 7FN ..... 36 % 7GN ..... 48 % 7EN

Souscription au capital de petites et moyennes entreprises (PME), d'entreprises d'utilité sociale (ESUS) et de sociétés foncières solidaires (SFS)

– Versements 2021

- Versements PME et ESUS effectués du 1.1 au 8.5.2021 ..... 7CF
- Versements PME effectués du 9.5 au 31.12.2021 ..... 7CH
- Versements ESUS effectués du 9.5 au 31.12.2021 ..... 7CI
- Versements SFS effectués du 1.1 au 31.12.2021 ..... 7GW

– Report de versements des années antérieures

- Report de versements PME 2017 ..... 7CQ
- Report de versements PME 2018 ..... 7CR
- Report de versements PME 2019 ..... 7CV
- Report de versements PME du 1.1 au 9.8.2020 ..... 7CX
- Report de versements PME du 10.8 au 31.12.2020 ..... 7CS
- Report de versements SFS 2020 ..... 7BS

– Report de réduction d'impôt au titre du plafonnement global de l'année :

2016	2017	2018	2019	2020
7CY	7DY	7EY	7FY	7GY

Souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) :

– versements effectués du 1.1 au 8.5.2021 ..... 7GQ

– versements effectués du 9.5 au 31.12.2021 ..... 7GR

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) :

– versements effectués du 1.1 au 8.5.2021 ..... 7FQ

– versements effectués du 9.5 au 31.12.2021 ..... 7FT

Souscription de parts de FIP investis en Corse 7FM

Souscription de parts de FIP investis outre-mer 7FL

Souscription au capital d'entreprises de presse ..... 30% 7MX 50% 7MY

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie 7UC

Intérêts d'emprunt pour reprise de société 7FH

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs 7UM

Investissements forestiers

– Dépenses réalisées en 2021 :

Acquisition	7UN		Assurance	7UL	
Travaux	7UP		Travaux consécutifs à un sinistre	7UT	
Travaux avec adhésion à une organisation de producteurs				7UA	
Travaux consécutifs à un sinistre avec adhésion à une organisation de producteurs				7UB	
Contrat de gestion	7UQ		Contrat de gestion avec adhésion à une org. de producteurs.	7UI	

– Report des dépenses de travaux des années antérieures :

	Hors sinistre		Après sinistre	
2013			7TI	
2014			7TJ	
avec adhésion à une organisation de producteurs			7TK	
2015			7TM	
avec adhésion à une organisation de producteurs			7TO	
2016			7TP	
avec adhésion à une organisation de producteurs			7TQ	
2017	7VS		7TR	
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VL		7TS	
2018	7VJ		7TT	
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VK		7TU	
2019	7VH		7TV	
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VI		7TW	
2020	7VM		7TA	
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VN		7TB	